

4168. souffraient de voir des officiers de race étrangère violer ou détruire les coutumes de leur pays par des ordonnances rédigées en langue angevine ou normande. Plusieurs de ces nouveaux magistrats furent chassés, et l'un d'entre eux, originaire du Perche, et comte de Salisbury, en Angleterre, fut tué à Poitiers par le peuple<sup>1</sup>. Il se forma une grande conspiration sous la conduite des principaux seigneurs et des hommes riches du nord de l'Aquitaine, le comte de la Marche, le duc d'Angoulême, le vicomte de Thouars, l'abbé de Charroux, Aymery de Lezinan ou Luzignan, Hugues et Robert de Silly<sup>2</sup>. Les conjurés poitevins se placèrent, comme avaient fait les Bretons, sous le patronage du roi de France, qui leur demanda des otages, et s'engagea, en retour, à ne point faire de paix avec le roi Henri sans les y comprendre<sup>3</sup>; mais ils furent écrasés comme les Bretons, pendant que Louis VII restait simple spectateur de leur guerre avec le roi angevin.

4169. Les plus considérables d'entre eux capitulèrent avec le vainqueur, les autres s'enfuirent sur les terres du roi de France, qui, pour leur malheur, commençait à se lasser d'être en guerre avec le roi Henri et désirait conclure une trêve. Ces deux princes, après avoir longtemps travaillé à se nuire, se réconcilièrent en effet dans la petite ville de Montmirail en Perche<sup>4</sup>. Il y fut décidé que le roi de France garantirait à l'autre roi la possession de la Bretagne, et lui rendrait les réfugiés de ce pays et ceux du Poitou; qu'en revanche le roi d'Angleterre s'avouerait expressément vas-

<sup>1</sup> Dolo Pictaviensium occisus est comes patricius. (Robert. de Monte, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 344.)

<sup>2</sup> Pictavi et Aquitani ex majori parte... contra regem... (Ibid.)

<sup>3</sup> Pictavi ad regem Francorum venerant, et obsides suos... (Ibid.)

<sup>4</sup> Epist. Joan. Saresber., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 595.

sal et homme-ligé du roi de France, et que la Bretagne 4169. serait comprise dans le nouveau serment d'hommage<sup>1</sup>. Les deux rivaux se donnèrent la main et s'embrassèrent cordialement; puis, en vertu de la souveraineté nouvelle que le roi de France lui reconnaissait sur les Bretons, Henri II institua duc de Bretagne, d'Anjou et du Maine, son fils aimé, qui, en cette qualité, prêta serment de vasselage entre les mains du roi de France<sup>2</sup>. Dans cette entrevue, le roi angevin étala des sentiments de tendresse exagérés jusqu'au ridicule envers l'homme qui, la veille, était son plus mortel ennemi. « Je mets, lui disait-il, à votre disposition, moi, mes enfants, mes terres, mes forces, mes trésors, pour en user, en abuser, les garder ou les donner à plaisir et à volonté<sup>3</sup>. » Il semblait que sa raison fût un peu troublée par la joie d'avoir en sa puissance les émigrés poitevins et bretons. Le roi Louis les lui livra sous la condition dérisoire qu'il les reprendrait en grâce et leur rendrait leurs biens<sup>4</sup>. Henri le promit, et leur donna même publiquement le baiser de paix, pour garantie de cette promesse, mais la plupart finirent leur vie en prison ou au milieu des supplices.

Lorsque les deux rois se furent séparés dans cette apparence d'harmonie parfaite, qui pourtant ne fut pas de longue durée, Henri, fils aîné du roi d'Angleterre, remit à son jeune frère, Geoffroy, la dignité de duc de Bretagne, ne gardant que le comté d'Anjou: Geoffroy fit hommage à son frère, comme celui-ci l'avait fait au roi de France; puis il

<sup>1</sup> Restituitque rex francus anglico Britones et Pictavos... auxilium quod regi Francorum Normannorum dux præstare debet. (Ibid., p. 596.)

<sup>2</sup> Sibi dextras et oscula dederunt. (Ibid.)

<sup>3</sup> Se, liberos, terras, vires et thesauros... omnibus uteretur, abutere-tur pro voluntate, retineret, auferret, daret quibus et quantum vellet pro libitu. (Ibid., p. 595.)

<sup>4</sup> Ibid., p. 596.

1169. se rendit à Rennes pour y tenir sa cour et recevoir les soumissions des seigneurs et des chevaliers du pays<sup>1</sup>. C'est ainsi que les deux ennemis héréditaires de la liberté des Bretons leur enlevèrent, de commun accord, la souveraineté de leur terre natale ; le prince angevin se fit seigneur direct, le prince français seigneur suzerain, et cette grande révolution eut lieu sans violence apparente. Conan, le dernier comte de pure race bretonne, ne fut point déposé, mais son nom ne reparut plus dans les actes publics : dès lors, à proprement parler, il n'y eut plus de nation en Bretagne ; il y eut un parti français et un parti angevin ou normand, qui travaillèrent en sens divers pour l'une ou pour l'autre puissance.

La vieille langue nationale, abandonnée par tous ceux qui voulaient plaire à l'un ou à l'autre des deux rois, s'altéra peu à peu dans la bouche des pauvres et des paysans ; eux seuls y tinrent fidèlement et la conservèrent, à travers les siècles, avec la ténacité de mémoire et de volonté qui est propre aux hommes de race celtique. Malgré la désertion de leurs chefs nationaux vers l'étranger, soit normand, soit français, et la servitude publique et privée qui en fut la suite, les gens du peuple en Basse-Bretagne n'ont jamais cessé de reconnaître dans les nobles de leur pays des enfants de la terre natale. Ils ne les ont point hais de cette haine violente qu'on portait ailleurs à des seigneurs issus de race étrangère ; et sous les titres féodaux de baron et de chevalier, le paysan breton retrouvait encore les *tierns* les *mac-tierns* des temps de son indépendance : il leur obéissait avec zèle dans le bien comme dans le mal, s'engageait dans leurs intrigues et leurs querelles politiques, souvent sans les comprendre, mais par habitude et par le

<sup>1</sup> Epist. Joann. Saresber., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 596 et seq.

même instinct de dévouement qu'avaient pour leurs chefs 1069. de tribus les Gallois et les montagnards d'Écosse.

Les populations voisines des terres de France, comme 1165  
à  
1170. les Bretons et les Poitevins, ne furent pas les seules qui, dans leurs querelles avec le roi d'Angleterre, voulurent faire alliance et cause commune avec son rival politique. Après la rupture de la paix de Montmirail, Louis VII reçut d'un pays avec lequel il n'avait eu jusque-là aucune espèce de relations, et dont il soupçonnait à peine l'existence, des dépêches conçues en ces termes :

« Au très-excellent roi des Français, Owen, prince de Galles, son homme-lige et son fidèle ami, salut, obéissance et dévouement<sup>1</sup>.

« La guerre que le roi d'Angleterre avait longtemps méditée contre moi vient d'éclater l'été passé sans aucune provocation de ma part ; mais, grâce à Dieu et à vous, qui occupez ailleurs ses forces, il a perdu plus d'hommes que moi sur les champs de bataille<sup>2</sup>. Dans son dépit, il a méchamment démembré les otages qu'il tenait de moi ; et se retirant sans conclure ni paix ni trêve, il a donné ordre à ses gens d'être prêts pour Pâques prochain à marcher de nouveau contre nous<sup>3</sup>. Je supplie donc votre clémence de m'annoncer par le porteur des présentes si vous êtes dans l'intention de guerroyer alors contre lui, afin que, de mon côté, je vous serve en lui faisant tort selon vos souhaits<sup>4</sup>. Faites-moi savoir ce que vous me conseillez, et quels secours aussi vous voudrez bien me

<sup>1</sup> Owinus, Walliarum princeps, suus homo et amicus fidelis, devotissimum cum salute servitium. (Epist. Owini ad Ludovic. VII, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 447.)

<sup>2</sup> Deo gratias et vobis... (Ibid.)

<sup>3</sup> Meos obsides nequiter et injuriose demembravit. (Ibid.)

<sup>4</sup> Ut in illa terra et vobis serviam, nocendo ei secundum consilium vestrum. (Ibid.)

4165 « fournir ; car , sans aide et conseil de votre part , je doute  
à  
4170. « que je sois assez fort contre notre ennemi commun<sup>1</sup>. »

Cette lettre fut apportée par un clerc gallois qui la présenta au roi de France dans sa cour plénière. Mais le roi , ayant fort peu , en sa vie , entendu parler du pays de Galles , soupçonna le messenger d'imposture , et ne voulut point le reconnaître , ni lui ni les dépêches d'Owen. Owen fut donc obligé d'écrire une seconde missive pour certifier le contenu de la première. « Vous n'avez pas cru , disait-il , que « ma lettre fût vraiment de moi ; pourtant c'était la vérité , « je l'affirme et j'en atteste Dieu<sup>2</sup>. » Le chef cambrien continuait à se qualifier du nom de fidèle et de vassal du roi de France. Ce trait mérite d'être cité , parce qu'il enseigne à ne point prendre à la lettre , sans un sérieux examen , les formules et les locutions du moyen âge. Souvent les mots *vassal* et *seigneur* exprimaient un rapport réel de subordination et de dépendance , mais souvent aussi ils n'étaient , dans le langage , qu'une simple forme de politesse , surtout quand le faible réclamait l'alliance d'un homme puissant.

Le duché d'Aquitaine ou de Guienne , selon la langue vulgaire , ne s'étendait que jusqu'aux limites orientales de la seconde des anciennes provinces aquitaines ; et ainsi les villes de Limoges , de Cahors et de Toulouse n'y étaient point comprises. Cette dernière ville , ancienne résidence des rois visigoths et des chefs gallo-romains , qui après eux avaient gouverné les deux Aquitaines unies pour résister aux Franks , était devenue la capitale d'un petit

<sup>1</sup> Quid consulas , quod adjutorium mihi largiri vis... mihi nuntietis. (Epist. Owini ad Ludovic. VII , apud Script. rer. gallic. et francic. , t. XVI , p. 447.)

<sup>2</sup> Literis meis... non credidistis... quod essent meæ ; sed sunt hæ , Deum testem induco. (Ibid.)

état séparé , qu'on appelait le comté de Toulouse. Il y avait 4165  
eu de grandes rivalités d'ambition entre les comtes de  
à  
4170. Toulouse et les ducs de Guienne , et , de part et d'autre , diverses tentatives pour soumettre à une autorité unique tout le pays situé entre le Rhône , l'Océan et les Pyrénées. De là étaient nés beaucoup de différends , de traités et d'alliances , tour à tour conclus et défaits , au gré de la mobilité naturelle aux hommes du midi. Devenu duc d'Aquitaine , 4159.  
le roi Henri II se mit à fouiller dans les registres de ces conventions antérieures , et y trouvant par hasard un prétexte pour attaquer l'indépendance du comté de Toulouse , il fit avancer des troupes , et mit le siège devant la ville. Le comte de Toulouse , Raymond de Saint-Gilles , leva contre lui sa bannière , et la commune de Toulouse , corporation de citoyens libres , leva aussi la sienne<sup>1</sup>.

Le conseil commun de la cité et des faubourgs (c'était le titre que prenait le gouvernement municipal des Toulousains) entama , de son chef , des négociations avec le roi de France<sup>2</sup> , pour obtenir de lui quelques secours. Ce roi marcha vers Toulouse par le Berri , qui lui appartenait en grande partie , et le Limousin , qui lui livra passage ; il contraignit le roi d'Angleterre à lever le siège de la ville , et y fut accueilli avec grande joie , disent les auteurs du temps , par le comte et par les citoyens<sup>3</sup>. Ces derniers réunis en assemblée solennelle lui décernèrent une lettre de remerciement , où ils lui rendaient grâce de les avoir secourus comme un patron et comme un père , expression de recon-

<sup>1</sup> Script. rer. gallic. et francic. , t. XIII , p. 739.

<sup>2</sup> Commune consilium urbis Tolosæ et suburbii... (Communis consilii Tolosæ ad Ludovicum epist. , apud Script. rer. gallic. et francic. , t. XVI , p. 69.)

<sup>3</sup> A comite... et a civibus cum gaudio magno susceptus est. (Script. rer. gallic. et francic. , t. XIII , p. 739.)

4159. naissance affectueuse qui n'impliquait de leur part aucun aveu de sujétion civile ou féodale<sup>1</sup>.

Mais cette habitude d'implorer le patronage d'un roi contre un autre devint une cause de dépendance, et l'époque où le roi d'Angleterre, comme duc d'Aquitaine et comte de Poitou, obtint de l'influence sur les affaires du midi de la Gaule, commença pour ses habitants une nouvelle époque de décadence et de malheur. Placé dès lors entre deux puissances rivales et également ambitieuses, ils s'attachèrent tantôt à l'une, tantôt à l'autre, au gré des circonstances, et furent tour à tour soutenus, délaissés, trahis, vendus par toutes les deux. Depuis le XII<sup>e</sup> siècle, les méridionaux ne se sentirent bien que quand les rois de France et d'Angleterre étaient en querelle. « Quand donc finira la trêve des « sterlings avec les tournois? » disaient-ils dans leurs chansons politiques<sup>2</sup>; et ils avaient sans cesse les yeux fixés vers le nord, se demandant : Que font les deux rois<sup>3</sup>?

Ils haïssaient les étrangers; et une turbulence inquiète, un amour désordonné de la nouveauté et du mouvement les poussaient vers leur alliance, tandis qu'intérieurement ils étaient travaillés de querelles domestiques et de petites rivalités d'homme à homme, de ville à ville, de province à province. Ils aimaient passionnément la guerre, non par l'ignoble soif du gain, ni même par l'impulsion élevée du dévouement patriotique, mais pour ce que les combats ont

<sup>1</sup> Quod... laboribus nostris et imminentibus periculis more paterno providetis. (Communis consilii Tolosæ ad Ludovicum epist., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 69.)

<sup>2</sup> E m plai quan la trega es fracha  
Dels Esterlings e dels Tornes.  
(Bertrand de Born; Raynouard, Poésies des Troubadours, t. IV, p. 264.)

<sup>3</sup> Il dui rei...  
(Ibid., passim.)

de pittoresque et de poétique, pour le bruit, l'appareil et les émotions du champ de bataille, pour voir les armes re- 4159.  
luire au soleil et entendre les chevaux hennir au vent<sup>1</sup>. Un seul mot d'une femme les faisait courir à la croisade sous la bannière du pape, qu'ils estimaient peu, et risquer leur vie contre les Arabes, le peuple du monde avec lequel ils avaient le plus de sympathie et de ressemblance morale<sup>2</sup>.

A cette légèreté de caractère ils joignaient les grâces de l'imagination, le goût des arts et des jouissances délicates; ils avaient l'industrie et la richesse; la nature leur avait tout donné, tout, hors la prudence politique et l'union, comme issus d'une même race et enfants d'une même patrie : leurs ennemis s'entendaient pour leur nuire, et eux ne s'entendaient point pour s'aimer, se défendre, et faire cause commune. Ils en ont durement porté la peine, en perdant leur indépendance, leurs richesses et jusqu'à leurs lumières. Leur langue, la seconde langue romaine, presque aussi polie que la première, a fait place, dans leur propre bouche, à un langage étranger, dont l'accentuation leur répugne, tandis que leur idiome national, celui de leur liberté et de leur gloire, celui de la belle poésie dans le moyen âge, est devenu le patois des journaliers et des servantes. Mais aujourd'hui les regrets causés par ces changements seraient inutiles : il y a des ruines que le temps a faites et qu'il ne relèvera jamais.

<sup>1</sup> Guerra m plai...  
(Ibid., p. 264.)

<sup>2</sup> Ibid., passim.